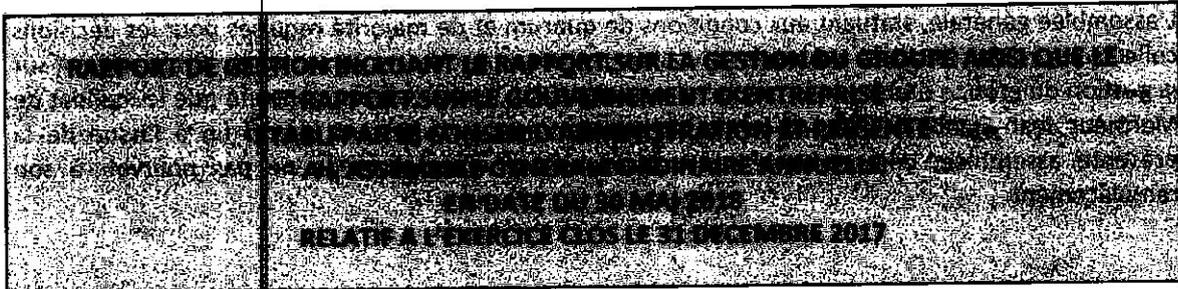


CONSORT NT
Société anonyme au capital de 1.760.980 €
Siège social : Immeuble CAP Etoile – 58 boulevard Gouvion Saint Cyr – 75017 Paris
389 488 016 RCS Paris
(la « Société »)



Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de :

- vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du Groupe CONSORT NT durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de vous soumettre l'approbation des comptes annuels et des comptes consolidés dudit exercice, et l'affectation du résultat de celui-ci ;
- vous proposer de ne pas renouveler les mandats de co-commissaire aux comptes titulaire de la société EXPERTISES ET SERVICES et de co-commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Claude PETER.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports des commissaires aux comptes.

Ceci étant précisé, il est exposé ce qui suit :

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE CONSORT NT DURANT L'EXERCICE ECOULE

1.1 La société Consort NT

1.1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'activité de la Société consiste essentiellement à intervenir en tant que « mandant » pour le compte de ses filiales dans les référencements vis-à-vis des clients majeurs du Groupe CONSORT NT.

(Cf. point 1.2.2. « Situation et évolution de l'activité du Groupe CONSORT NT »)

1.1.2 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

La situation de l'endettement de la Société est présentée au paragraphe 5.2. (b) du présent rapport.

Par ailleurs, il n'y a aucun endettement externe au Groupe contracté par la Société.

1.1.3 Prêts Interentreprises

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a consenti aucun prêt interentreprises.

1.1.4 Délais de paiement

L'article L. 441-6 du Code de commerce dispose que :

- sauf dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou convenues entre les parties, le délai de règlement des sommes dues est fixé au trentième jour suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée ;
- le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser soixante jours à compter de la date d'émission de la facture. Par dérogation, un délai maximal de quarante-cinq jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture peut être convenu entre les parties, sous réserve que ce délai soit expressément stipulé par contrat et qu'il ne constitue pas un abus manifeste à l'égard du créancier. En cas de facture périodique, au sens du 3 du I de l'article 289 du code général des impôts, le délai convenu entre les parties ne peut dépasser quarante-cinq jours à compter de la date d'émission de la facture.

Au sein de la Société, sauf cas particulier, tous les paiements ont été fixés à 30 jours fin de mois à compter de la date figurant sur la facture fournisseur.

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous devons vous fournir les informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs et clients.

Néanmoins, nous sommes dans l'impossibilité matérielle de vous fournir ces renseignements, l'éditeur comptable n'ayant pas fourni à la date du présent rapport de gestion le module permettant de faire cette extraction.

1.1.5 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le niveau d'activité de la Société est le reflet du niveau d'activité du Groupe CONSORT NT. Ce point est détaillé au point 1.2.4 du présent rapport.

1.1.6 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Nous vous informons qu'aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2017.

1.1.7 Activité en matière de recherche et de développement

La Société n'a comptabilisé aucune dépense en matière de recherche et de développement au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2017.

Nous vous renvoyons toutefois au point 1.2.6 du présent rapport concernant l'activité développée en matière de recherche et de développement par le Groupe CONSORT NT.

1.1.8 Description des principaux risques et incertitudes

Nous n'avons pas connaissance à ce jour de l'existence de situations particulières de risques ou d'incertitudes auxquelles notre Société pourrait être confrontée au titre de l'exercice en cours.

1.1.9 Utilisation des instruments financiers

Néant.

1.2 Le Groupe CONSORT NT

1.2.1 Présentation du Groupe CONSORT NT

Nous vous rappelons que la Société détient les titres des sociétés visées au point 2.

1.2.2 Situation et évolution de l'activité du Groupe CONSORT NT au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Notre chiffre d'affaires 2017 affiche quasiment le même niveau par rapport à l'année précédente mais intègre néanmoins une performance commerciale, plus particulièrement en projets additionnels d'infogérance et en régie sur le second semestre.

La rentabilité du Groupe CONSORT NT a été maintenue à son standard, soutenue à la fois par un maintien de nos marges mais aussi par une maîtrise fine de nos coûts.

L'année 2017 a aussi vu le développement de la digitalisation de nos offres de services démarré en 2015, notamment le Service Desk Digital ainsi que LogCNTer, logiciel d'analyse d'incidentologie et de logs à des fins de prédiction.

1.2.3 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe CONSORT NT

1.2.3.1 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) accordé par l'Etat a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de recherche, d'innovation, de formation et de recrutement.

Le crédit d'impôt correspond pour l'année 2017 à 7 % de notre masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC, comme pour l'exercice précédent.

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 28 février 2013, le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le Groupe a comptabilisé un CICE de 2.773.903 € en diminution des charges de personnel. Le CICE a permis de réaliser, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, un certain nombre de dépenses permettant à la Société d'améliorer sa compétitivité.

1.2.3.2 Commentaires sur le compte de résultat

L'exercice 2017 se traduit par une hausse du chiffre d'affaires consolidé qui passe de 124.922.321€ en 2016 à 132.859.223 € en 2017.

Le taux de marge opérationnelle (résultat d'exploitation) est passé de 7,32 % en 2016 à 6,83 % en 2017.

Le résultat net (part du Groupe CONSORT NT) s'établit à 7.178.660 € en 2017 contre 7.215.534 € au titre de l'exercice précédent.

1.2.3.3 Commentaires sur le bilan

L'actif immobilisé s'établit à 3.072 K€ à la fin de l'exercice contre à 3.651 K€ en 2016.

La trésorerie active représente 10.277 K€ au 31 décembre 2017, contre 13.444 K€ au 31 décembre 2016.

Les capitaux propres du Groupe CONSORT NT ressortent à 24.055.566 € au 31 décembre 2017, ce qui représente plus de 38,7 % du total du bilan.

1.2.3.4 Commentaires sur la situation financière du Groupe CONSORT NT et l'état de l'endettement

- hausse du chiffre d'affaires de 6,35 %,
- Résultat d'exploitation en baisse de 0,78 %,
- Absence d'endettement bancaire,
- Capitaux propres représentant 38,99 % du total du bilan,
- Trésorerie active représentant 16,55 % du total du bilan.

1.2.4 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le Groupe CONSORT NT démarre l'année 2018 avec un départ lancé dû à un bon second semestre 2017. Le Groupe aborde l'année avec une ambition de croissance de son chiffre d'affaires de plus de 6 % tout en maintenant son ratio de rentabilité à son standard.

Les contrats en assistance technique gagnés en fin d'année précédente, conjugués à la qualité du pipeline commercial, nous permettent d'aborder l'année 2018 avec optimisme.

1.2.5 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Nous vous informons qu'aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice 2017.

1.2.6 Activité en matière de recherche et de développement

Au titre des projets d'innovation pour le compte de ses clients, le Groupe CONSORT NT bénéficie d'un Crédit d'Impôt Recherche. L'innovation reste un axe de développement

important du Groupe CONSORT NT avec le développement de la digitalisation de nos offres de services, notamment le Service Desk Digital ainsi que LogCNTER, logiciel d'analyse d'incidentologie et de logs à des fins de prédiction.

1.2.7 Description des principaux risques et incertitudes

Les risques sociaux sont correctement appréhendés dans les comptes.

Les provisions pour risques et charges ressortent à 474.476 € au 31 décembre 2017 contre 606.400 € au 31 décembre 2016.

Ces provisions sont principalement constituées pour faire face à des risques sociaux (risques prud'homaux, risques divers liés au personnel).

2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

2.1 Présentation des filiales et participations

2.1.1 CONSORT MAROC

Nous vous rappelons que la Société détient 1.000 actions représentant 100% du capital et des droits de vote de la société Consort Maroc (anciennement dénommée « Consort Méditerranée »), société de droit marocain dont le siège social est situé 33 rue Ouargha, Agdal à Rabat (Maroc).

La société Consort Maroc a été créée en 2008 en vue de fournir des prestations de services en infogérance.

Nous vous informons qu'en date du 8 octobre 2017, l'assemblée générale de la société a décidé de modifier la dénomination sociale de la société de « Consort Méditerranée » en « Consort Maroc ».

A ce jour, la société Consort Maroc correspond à nos activités near shore pour différents contextes d'infogérance pour nos clients Français.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 1.388 k€ contre 1.110.350 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 61k€ contre 97 k€ au titre de l'exercice précédent.

2.1.2 CONSORT ITALIA

La Société détient 100 % du capital et des droits de vote de la société Consort Italia, société à responsabilité limitée de droit italien au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé Via Brigata Lupi, 6 à Bergamo (Italie). Consort Italia a été créée en vue de développer l'offre de services informatiques de Consort NT en Italie.

La société Consort Italia est en sommeil et n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours des trois derniers exercices.

Le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est proche de l'équilibre comme celui de 2016.

2.1.3 CONSORT FRANCE

Nous vous rappelons que la Société détient 100 % du capital social et des droits de vote de la société Consort France, société par actions simplifiée au capital de 1.851.850 €, ayant son siège social situé Immeuble Cap Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr – 75017 Paris et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 418 827 655, soit la totalité des 84.175 actions composant le capital social.

Les principaux chiffres de la société Consort France pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont les suivants :

	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
Chiffre d'affaires	131.002.264 €	123.133.538 €
Résultat d'exploitation	4.256.913 €	4.247.074 €
Capitaux propres	17.924.542 €	16.272.499 €

Le total des produits d'exploitation s'élève à 132.192.207 € contre 124.997.986 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen s'élevait à 1.828 personnes contre 1.718 personnes au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 68.118.037 € contre 63.235.688 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales y afférent s'élève à 27.200.127 € contre 24.482.852 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 127.935.294 € contre 120.750.912 € au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 969 €, il s'établit à 4.257.882 € contre 4.244.519 € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel de (235.988) €, correspondant principalement à des indemnités de départ de salariés considérés comme exceptionnels de par leur montant individuel significatif et/ou leur caractère non récurrent,
- de la participation des salariés au titre de l'exercice 2017 s'élevant à un montant de 38.086 €,
- et d'un impôt sur les sociétés de (614.362) € sur l'exercice,

l'exercice clos le 31 décembre 2017 se traduit par un bénéfice de 4.598.169 € contre un bénéfice de 4.550.972 € au titre de l'exercice précédent.

Nous vous rappelons que la société Consort France a fait l'objet au cours de l'exercice écoulé

d'une vérification de comptabilité ayant porté sur l'ensemble des déclarations fiscales et opérations réalisées sur la période allant du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2015, ainsi que sur les crédits d'impôt recherche (CIR) afférents aux années 2013, 2014 et 2015 (avis de vérification de comptabilité en date du 28 mars 2017).

Celle-ci a donné lieu à un avis d'absence de rectification en date du 16 mars 2018.

Enfin, nous vous informons que la société a bénéficié au titre de l'exercice 2017 d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi de 2.751.099 €.

2.1.4 CONSORT R & D

La Société détient 90 % du capital social et des droits de vote de la société Consort R&D, société par actions simplifiée au capital de 460.000 euros, ayant son siège social Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr - 75017 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 430 195 271, soit 4.140 actions sur les 4.600 actions composant le capital social.

Les principaux chiffres de la société Consort R&D pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont les suivants :

	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
Chiffre d'affaires	3.293.551 €	2.464.143 €
Résultat d'exploitation	238.821 €	33.870 €
Capitaux propres	1.436.110 €	1.099.820 €

Le total des produits d'exploitation s'élève à 3.300.086 € contre 2.474.245 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élevait à 19 personnes comme au titre de l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 958.010 € contre 991.146 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales y afférent s'élève à 431.722 € contre 426.601 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 3.061.266 € contre 2.440.375 € au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 570 €, il s'établit à 239.391 € contre 33.870 € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- de l'absence de résultat exceptionnel,
- d'un impôt sur les sociétés de (117.804) € sur l'exercice,

l'exercice clos le 31 décembre 2017 se traduit par un bénéfice de 336.290 € contre un

bénéfice de 462.706 € au titre de l'exercice précédent.

Enfin, nous vous informons que la société a bénéficié au titre de l'exercice 2017 d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi de 22.804 €.

2.2 Présentation des succursales

La Société dispose de trois succursales situées à Puteaux, Nantes et Toulouse.

2.3 Prise ou cession de participation – Prise de contrôle

La Société n'a cédé ni pris aucune participation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2.4 Participations croisées et actions d'autocontrôle

Il n'existe aucune participation croisée ni action d'autocontrôle.

2.5 Etat récapitulatif des opérations sur les titres des dirigeants

Néant.

3. CAPITAL SOCIAL

3.1 Capital social

Le capital social s'élève à 1.760.980 € et est divisé en 2.201.225 actions de 0,80 € chacune intégralement libérées et de même catégorie.

Les actions de la Société sont inscrites à la cote du marché Euronext Access.

Conformément aux dispositions des statuts, toutes les actions émises par Consort NT sont nominatives.

Le capital de la Société est détenu à hauteur de 99,46 % par la société Consort Group, société par actions simplifiée au capital de 12.363.790 €, dont le siège social est situé Immeuble CAP Etoile, 58 boulevard Gouvion Saint Cyr - 75017 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 503 233 785, à hauteur de 0,54% par le public au 31 décembre 2017.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, sans interruption.

3.2 Opération sur le capital

Aucune opération n'est intervenue sur le capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

3.3 Indication sur l'évolution des cours et le marché de l'action

Au cours de l'exercice 2017, les cours de l'action Consort NT ont été les suivants :

- Au plus bas : 14,59 €
- Au plus haut : 20,50 €

3.4 Opération de la Société sur ses propres titres

La Société n'a procédé à aucune opération sur ses propres titres au cours de l'exercice écoulé.

La Société ne détient aucune action propre à son actif circulant.

4. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions des articles L. 225-102 et L. 225-129-6 du Code de commerce, nous vous informons que les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, ne détenaient pas au 31 décembre 2017, ni ne détiennent à ce jour, d'actions de la Société dans le cadre des dispositifs visés à l'article L. 225-102 alinéa 1 du Code de commerce.

Nous vous rappelons également que la dernière augmentation de capital réservée aux salariés, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6, alinéa 2 du Code de commerce, a été rejetée par l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire en date du 30 mai 2016.

En conséquence, l'assemblée générale n'est pas appelée à se prononcer cette année sur un projet d'augmentation de capital réservée aux salariés.

5. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE CONSORT NT ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

5.1 Présentation des comptes annuels et résultats

Nous vous présentons en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Les méthodes de présentation et d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à celle de l'exercice précédent.

Nous vous rappelons que la Société a opté pour entrer à compter du 1^{er} janvier 2016 dans un périmètre d'intégration fiscale au sens de l'article 223A du Code général des impôts dont la société Consort NT Holding est la tête de groupe.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 52.099.758 € contre 59.360.726 € au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 12,23%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 55.520.394 € contre 62.558.320 € au titre de l'exercice précédent.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élevait à 1 personne comme pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 146.221 € contre 141.535 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales y afférent s'élève à 68.698 € contre 63.628 € au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 52.122.805 € contre 59.300.868 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 3.397.589 € contre 3.257.452 € au titre de l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 2.947.878 €, il s'établit à 6.345.466 € contre 5.261.231 € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat exceptionnel de (20.514) €,
- et d'un impôt sur les sociétés de 1.120.994 € sur l'exercice,

l'exercice clos le 31 décembre 2017 se traduit par un bénéfice de 5.203.958 € contre un bénéfice de 4.199.036 € au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 23,93%.

5.2 Présentation du bilan

(a). Evolution de l'actif

ACTIF IMMOBILISE (en euros)	31.12.2017	31.12.2016
Immobilisations incorporelles nettes	6.860	6.860
Immobilisations corporelles nettes	1.074.128	1.346.460
Immobilisations financières	5.318.435	5.318.584
TOTAL	6.399.424	6.671.904

ACTIF CIRCULANT (en euros)	31.12.2017	31.12.2016
Créances clients et comptes rattachés	12.201.316	13.099.866
Autres créances	4.242.109	3.081.860
Disponibilités	7.111.071	7.902.905
Charges constatées d'avance	172.229	13.567
TOTAL	23.726.726	24.098.197

ACTIF (en euros)	31.12.2017	31.12.2016
TOTAL GENERAL	30.126.150	30.770.102

(b). Evolution du passif

	31.12.2017	31.12.2016
CAPITAUX PROPRES (en euros)	10.937.764	9.675.577
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en euros)	0	0

DETTES (en euros)	31.12.2017	31.12.2016
Emprunts et dettes financières diverses	33.381	33.381
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15.322.333	16.962.773
Dettes fiscales et sociales	2.395.183	2.833.113
Autres dettes	1.437.489	1.265.259
TOTAL	19.188.386	21.094.525

PASSIF (en euros)	31.12.2017	31.12.2016
TOTAL GENERAL	30.126.150	30.770.102

5.3 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels de la Société (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 5.203.958 €.

Nous vous proposons de bien vouloir décider d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice.....	5.203.958 €
- Report à nouveau.....	3.069.508 €
Soit un bénéfice distribuable de	8.273.466 €
- Affecté à hauteur de :	3.962.205 €
A titre de dividendes	
Soit 1,80 euros par action	
- Affecté pour le solde :	4.311.261 €
au compte « Report à nouveau »	
dont le solde serait porté à 4.311.261 €	
Total	8.273.466 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 6.975.559 euros.

Les dividendes seraient mis en paiement à compter du 5 juin 2018.

Conformément aux dispositions de l'article 200 A, 1-A-1° du Code général des impôts, les dividendes versés, à compter du 1^{er} janvier 2018, à une personne physique domiciliée

fiscalement en France, sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12,8 %, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux au taux de 17,2%, soit une taxation globale au taux de 30 % (hors contribution sur les hauts revenus au taux de 3% ou 4% selon les cas).

L'imposition forfaitaire au taux de 12,8 % est applicable de plein droit, sauf option pour l'imposition selon pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option est expresse, irrévocable et globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains, profits et créances entrant dans le champ d'application du PFU. En cas d'option en ce sens, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du code général des impôts.

Un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 % non libératoire, prévu à l'article 117 quater, I-1 du Code général des impôts, est perçu à titre d'acompte l'année de versement du dividende.

Ce prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire est imputable sur l'impôt sur le revenu dû (PFU ou, sur option, selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu) au titre de l'année de perception du dividende. L'excédent est éventuellement restitué.

Ce prélèvement est effectué par l'établissement payeur des dividendes s'il est situé en France.

Cependant, les personnes physiques bénéficiaires des distributions qui appartiennent à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50.000 € ou 75.000 € selon les cas (contribuables célibataires, divorcés ou veufs ou bien contribuables soumis à une imposition commune) peuvent demander à être dispensés du prélèvement.

Conformément aux dispositions de l'article 242 quater du CGI, la demande de dispense doit être formulée par le bénéficiaire des revenus, sous sa seule responsabilité, avant le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement des dividendes auprès de la personne assurant le paiement des dividendes. Cette demande peut prendre la forme d'une attestation sur l'honneur par laquelle le bénéficiaire des dividendes indique que le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre de l'avant-dernière année précédant le paiement des dividendes est inférieur à 50.000 € ou 75.000 €, selon les cas (cf. supra).

La présentation d'une attestation sur l'honneur erronée ou irrégulière au regard du revenu fiscal de référence susvisé entraîne l'application d'une amende égale à 10% du montant des prélèvements dont le bénéficiaire aurait été dispensé à tort (CGI article 1740-OB).

Le montant brut des dividendes reçus par ces personnes physiques donne également lieu à des prélèvements sociaux (CSG, CRDS et autres contributions liées) à un taux global de 17,2%.

Ces prélèvements sociaux sont effectués à la source de la même manière que le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8% et ne sont pas déductibles du revenu imposable.

Toutefois, pour les contribuables ayant opté pour l'imposition de leurs dividendes au barème progressif de l'impôt sur le revenu, la CSG est déductible à hauteur de 6,8 % du revenu imposable de l'année de son paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices et le montant des

dividendes éligibles à la réfaction de 40%, dans les conditions de l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts, ont été les suivants :

	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2016
Dividende par action	1,80 €	2,70 €	1,80 €
Dividendes éligibles à la réfaction de 40% :			
- Montant par action	1,80 €	2,70 €	1,80 €
- Nombre d'actions rémunérées (actions toutes de même catégorie)	2.201.225	2.201.225	2.201.225
- Montant total	3.962.205 €	5.943.307,5 €	3.962.205 €

5.4 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code qui s'élèvent au cours de l'exercice à un montant global de 1.883 euros, ainsi que le montant de l'impôt correspondant.

5.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, alinéa 2, du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

6. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

6.1 Le compte de résultat consolidé

Les chiffres significatifs sont les suivants :

<i>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</i>	2017	2016
Chiffre d'affaires net	132.859 K€	124.922 K€
Résultat d'exploitation	9.075 K€	9.147 K€
Résultat financier	14 K€	(9) K€
Résultat exceptionnel	(236) K€	(182) K€
Résultat net de l'ensemble consolidé	7.213 K€	7.274 K€

6.2 Le bilan consolidé

Les évolutions significatives du bilan consolidé sont résumées ci-après :

<i>ACTIF CONSOLIDE</i>	2017	2016
Actif immobilisé	3.072 K€	3.651 K€

Stocks et encours	-	78 K€
Clients et comptes rattachés	36.131 K€	30.657 K€
Autres créances et comptes de régularisation	12.490 K€	6.157 K€
Disponibilités	10.276 K€	13.444 K€
PASSIF CONSOLIDE	2017	2016
Capitaux propres (part du groupe)	24.055 K€	20.862 K€
Intérêts minoritaires	144 K€	122 K€
Provisions risques et charges	474 K€	621 K€
Fournisseurs	5.496 K€	3.932 K€
Dettes fiscales et sociales	27.758 K€	25.187 K€
Autres dettes et comptes de régularisation	30.807 K€	28.682 K€

6.3 Proposition d'approbation des comptes consolidés

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

7. CONVENTIONS DES ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver les conventions réglementées au sens de l'article L. 225-38 du Code de commerce conclues ou renouvelées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- de prendre acte de la poursuite au cours de l'exercice écoulé des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce autorisées et conclues au titre des exercices précédents.

Nous vous précisons par ailleurs que des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ont été conclues au cours d'exercices antérieurs, mais qu'elles n'ont pas pu être préalablement autorisées par le conseil d'administration ni ratifiées par une assemblée générale pour défaut de quorum.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir les ratifier et les approuver, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

Vos commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

8. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous vous présentons ci-après notre rapport sur le gouvernement d'entreprise lequel est inclus dans le présent rapport de gestion conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

8.1 Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 (1°) du Code de commerce, nous vous présentons, en Annexe, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes les sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société.

8.2 Convention conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 (2°) du Code de commerce, il doit être mentionné, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

La liste des conventions visées à l'article L. 225-37-4 (2°) et conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 figure en Annexe du présent rapport.

8.3 Informations relatives aux délégations de pouvoirs et de compétence en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 (3°) du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs n'a été accordée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et 2 du Code de commerce, ni n'est en cours de validité.

8.4 Modalités d'exercice de la direction générale

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4 (4°) du Code de commerce, nous vous informons que lors de sa réunion du 27 mai 2014, le conseil d'administration s'est prononcé sur les modalités d'exercice de la direction générale de la Société et a décidé que le président du conseil d'administration continuera à assumer également les fonctions de directeur général de la Société.

8.5 Information concernant les mandataires sociaux de la Société

Vous trouverez ci-après un tableau des mandats au sein de la Société.

Mandataires sociaux	Fonctions	Renouvellement
M. Jason GUEZ	Administrateur	AGOA à tenir en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019

Mandataires sociaux	Fonctions	Renouvellement
	Président directeur général	AGOA à tenir en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019
M. Elie COHEN	Administrateur	AGOA à tenir en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018
	Directeur général délégué	AGOA à tenir en 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018
Mme Sonia GUEZ	Administrateur	AGOA à tenir en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019

Nous vous précisons que Messieurs Jason GUEZ et Elie COHEN n'ont perçu aucune rémunération au titre de leur mandat.

Nous vous rappelons enfin qu'aucun mandat n'arrive à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

9. INFORMATION CONCERNANT LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SOCIETE

Nous vous informons que les mandats de la société EXPERTISES ET SERVICES, co-commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Claude PETER, co-commissaire aux comptes suppléant, viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La Société n'ayant plus l'obligation d'avoir un double commissariat aux comptes, nous vous proposons de ne pas renouveler leur mandat et de ne pas pourvoir à leur remplacement.

Nous vous informons par ailleurs que les mandats de commissaire aux comptes de la société EXELMANS AUDIT ET CONSEIL, titulaire, et de Monsieur Eric GUEJ, suppléant, viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

10. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS REALISEES EN VERTU DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 225-177 A L. 225-186 ET DES ARTICLES L. 225-197-1 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons qu'aucune option de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société n'a été attribuée aux salariés de cette dernière. De même, aucune action de la Société n'a été attribuée gratuitement aux salariés ou mandataires sociaux de cette dernière.

11. QUITUS

Enfin, il vous sera proposé de donner quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 au président directeur général, au directeur général délégué et aux administrateurs.

* * *

Nous vous invitons, après lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le conseil d'administration